SARL Aba Immobilier

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8000 euros

Siège social : *1 rue du 8 mai 1945, 76500 Elbeuf*

RCS *Rouen n ° 518603527*

Assemblée générale extraordinaire du 14/02/2025

Le 14 février 2025 au 1 rue du 8 mai 1945, 76500 Elbeuf, les associés de la société SARL Aba Immobilier, capital de 8000€ et RCS *n ° 518603527* ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le gérant.

Associés présents :

Nathalie Claude Lebourg née Roccasalva - 34 rue Sadi Carnot 76350 Oissel

Cédric Lebourg - 34 rue Sadi Carnot 76350 Oissel

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour ajouter l'activité de syndic de copropriété, et de modifier les statuts en conséquence. Ainsi l'article 2 l'objet social de la société devient :

« La société a pour objet, en France et en tous pays :

- L'activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce ;
- L'activité de gérance immobilière
- L'activité de location immobilière et de domiciliation d'entreprises ;
- L'activité d'intermédiation en assurance et en opération bancaire ;
- L'activité de syndic de copropriété ;
- Toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement à son objet social, ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement y compris, mais sans limitation, l'acquisition, la détention, l'obtention et l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de licences, brevets, marques et informations techniques ;
- Et plus généralement, la participation à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social défini ci-dessus ou à tous objets similaires

CL NL

ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible d'y concourir, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, ou sociétés en participations. »

au lieu de :

« La société a pour objet, en France et en tous pays :

- L'activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce ;
- L'activité de gérance immobilière
- L'activité de location immobilière et de domiciliation d'entreprises ;
- L'activité d'intermédiation en assurance et en opération bancaire ;
- Toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement à son objet social, ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement y compris, mais sans limitation, l'acquisition, la détention, l'obtention et l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de licences, brevets, marques et informations techniques ;
- Et plus généralement, la participation à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social défini ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible d'y concourir, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, ou sociétés en participations. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cédric Lebourg

Nathalie Lebourg